

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20141128-2014_B465-DE
Date de télétransmission : 04/12/2014
Date de réception préfecture : 04/12/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MONSIEUR RICHARD MALLIÉ

2014_B465

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation de programmes d'opérations d'Entrées de Ville

Le 28 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 21 novembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparade – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau - MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - MÉI Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes, donne pouvoir à LHEN Hélène – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à FREGEAC Olivier

Excusé(e)s :

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – JOISSAINS MASINI Maryse, président - LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil

Monsieur Joël MANCEL donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 28 NOVEMBRE 2014

Rapporteur : Robert DAGORNE

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Entrées de ville et voiries communautaires

**Objet : Validation de programmes d'opérations d'Entrées de Ville
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet la validation des programmes des opérations d'entrées de ville de Gardanne (Avenue de Nice), Gréasque (RD46a / route de Gardanne) et Mimet (RD58/Puits Gérard).

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa compétence facultative relative aux « Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée à mettre en œuvre les aménagements visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

La présente délibération a pour objet la validation des nouveaux programmes d'entrées de ville de Gardanne (Avenue de Nice), Gréasque (RD46a / route de Gardanne) et Mimet (RD58/Puits Gérard).

Gardanne - Avenue de Nice / Estimation 1.320.000 € TTC

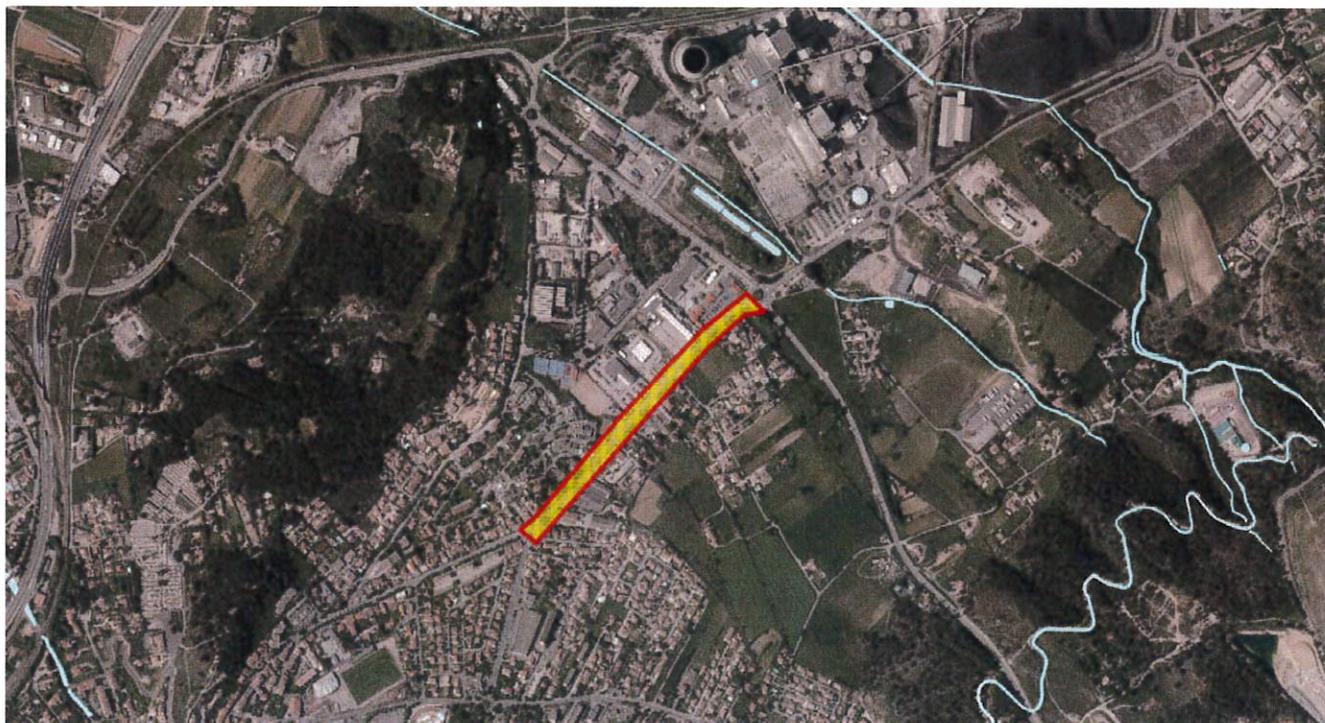
Le projet est situé au Nord-Est de la commune de Gardanne, il s'étend sur environ 700 mètres depuis le carrefour giratoire de l'avenue du 8 mai 1945 jusqu'à l'intersection avec la RD46a.

L'aménagement envisagé sur cette section de route en agglomération bordée d'équipements publics consiste, d'une part, à prendre en compte les modes de déplacements actifs et mettre en valeur l'entrée de ville, et d'autre part, de réduire la vitesse des usagers afin de pacifier l'accès à l'école, au stade et aux commerces.

Le programme du projet se caractérise comme suit :

- modification du tracé et rétrécissement de la voie à 2 x 3,50 m ;
- création d'un terre-plein central sur la majeure partie du projet ;
- création d'un mini giratoire devant l'école Saint Joseph ;
- traitement des accès privés à la voie publique ;
- création de trottoirs aux normes et de pistes cyclables sur l'ensemble du projet ;
- traitement du réseau pluvial de la voie ;
- requalification paysagère des espaces non imperméabilisés ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de cette opération s'élève à 1.100.000 € HT, soit 1.320.000 € TTC dont 1.200.000 € TTC de travaux.



Gréasque - RD46a route de Gardanne / Estimation 1.452.000 € TTC

Le projet est situé au Nord-Ouest de la commune de Gréasque, il s'étend sur environ 800 mètres depuis le carrefour giratoire de la route du puits Hely d'Oissel jusqu'au panneau d'agglomération sur la RD46a.

L'aménagement prévu sur cette portion de route en forte déclivité située en et hors agglomération est multiple. Le premier objectif est la réduction des vitesses des nombreux véhicules empruntant cette voie et, le second est de prendre en compte les modes de déplacements actifs, de mettre en valeur l'entrée du village et sécuriser les accès des lotissements riverains.

Le programme du projet se caractérise comme suit :

- recalibrage de la chaussée à 6,50 m ;
- création d'un tourne à gauche ;
- traitement des accès privés à la voie publique ;
- création de trottoirs aux normes ;
- création de bandes et de pistes cyclables sur l'ensemble du projet ;
- traitement du réseau pluvial de la voie ;
- requalification paysagère des espaces non imperméabilisés ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de cette opération s'élève à 1.210.000 € HT, soit 1.452.000 € TTC dont 1.320.000 € TTC de travaux.



Mimet - RD58 Puits Gérard / Estimation 1.735.800 € TTC

Le projet est situé au Nord-Ouest de la commune de Mimet sur la RD58 Route de Puits Gérard. Il s'étend sur environ 200 mètres au niveau de l'intersection du chemin des Fabres et de la RD58.

L'aménagement envisagé sur cette section de route départementale en agglomération a de multiples enjeux. Il s'agit, d'une part, de prendre en compte les modes de déplacements actifs ainsi que mettre en valeur l'entrée du village, et d'autre part, de réduire la vitesse des usagers afin de sécuriser le sectionnement de la RD58 et du chemin des Fabres.

Le programme de l'opération comprend :

- l'aménagement d'un carrefour giratoire et la requalification des terre-pleins centraux et tourne à gauche ;
- la modification des tracés des voiries et le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la création de trottoirs aux normes et de pistes cyclables sur l'ensemble du projet ;
- le traitement du réseau pluvial de la voie ;
- la requalification paysagère des espaces résiduels, de l'îlot central et délaissés ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de cette opération s'élève à 1.446.600 € HT, soit 1.735.800 € TTC dont 1.578.000 € TTC de travaux.



Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics pris en son article 76 ;

VU la délibération n°2010_A088 du Conseil communautaire du 24 juin 2010 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP2010 pour un montant de 4 M€ ;

VU la délibération n°2011_A178 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 APGLOBALE pour un montant de 4,5 M€ et modifiant l'autorisation de programme 50 AP2010 pour la porter à un montant de 6M€ ;

VU la délibération n° 2012_A191 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 9 M€ ;

VU la délibération n°2013_A109 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 25,5M€ ;

VU la délibération n°2013_A225 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 30M€ ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et, notamment, d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU l'avis de la Commission « aménagement de l'espace et mobilité » en date du 12 novembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le programme de l'entrée de ville de Gardanne (avenue de Nice) pour un montant de 1 100 000 € HT, soit 1 320 000 € TTC ;
- **APPROUVER** le programme de l'entrée de ville de Gréasque (RD46a / route de Gardanne) pour un montant de 1 210 000 € HT, soit 1 452 000 € TTC ;
- **APPROUVER** le programme de l'entrée de ville de Mimet (RD58/Puits Gérard) pour un montant de 1 446 600 € HT, soit 1 735 800 € TTC ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, 50 AP GLOBALE qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Aménagement du territoire - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation de programmes d'opérations d'Entrées de Ville

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



02 DEC. 2014